



# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de la convocation : 09/05/2023 - Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, NERET Florence, FERREUX Morgane, Gabriel POULET., ROUMÉAS Didier, Serge RECOLET ,.

Absents excusés : GAILLARD Michel, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne.

Secrétaire de séance : MATHIEU Eric

*Ouverture de la séance à 20 heures 30.*

### 1 - Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/04/2023.
- Impayés au 16/05/2023.
- Communauté de Communes Terre d'Emeraude : renouvellement de la convention portant adhésion au service mutualisé d'instruction des actes et autorisations relatifs à l'application du Droit du Sol.
- SCOT : Etude artificialisation des sols
- Lotissement : devis.
- CAUE : dossier aménagement du centre Bourg.
- Travaux : salle de l'avenir, plage, ...
- Plage : organisation saison 2023
- Questions diverses.

Les membres du conseil municipal ont reçu avec la convocation, le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2 - Délibérations :

*Délibération n°23034*

#### **LOTISSEMENT : annule et remplace la délibération n°23026**

Vu la délibération 22064 pour le lancement d'un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement sur la parcelle E496.

Considérant que le dossier de consultation adressé à 6 entreprises : Urbicand, Soliha, Cabinet Vuillemey, Natura, ABCD et CIRUS

Madame le Maire expose,

Sur les 6 sociétés consultées, seuls, le cabinet ABCD et le cabinet CIRUS ont adressé une offre. Le cabinet SOLIHA a informé la commune qu'il n'était pas en mesure de répondre à la consultation.

Les membres du Conseil Municipal étudient les deux offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de retenir, le mieux disant, le cabinet ABCD pour assurer la maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement sur la parcelle E496 pour un montant de 19 858,80€TTC qui se décompose ainsi :
  - Groupement ABCD et Elvina Piart-Aubert pour un montant de 13 039,00€HT soit 15 646.,80€TTC
  - Cabinet Ain-Géotechnique, mission DLE, pour un montant de 3 510,00€HT soit 4 212,00€TTC

- d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la passation de ce marché et à signer les documents ci-afférent.

*Délibération n°23034*

**LOTISSEMENT : devis**

Le Cabinet ABCD a adressé un devis d'intervention pour toutes les phases géométriques depuis le bornage jusqu'à la livraison du découpage des lots d'un montant de 5 068,40€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis d'un montant de 5 068.40€HT

*Délibération n°23036*

**TEC : renouvellement de la convention portant adhésion au service mutualisé d'instruction des actes et autorisations relatifs à l'application du Droit du Sol**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au service mutualisé d'instruction des actes et autorisations relatives à l'application du Droit du Sol.

*Délibération n°23037*

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Vu le cahier des charges rédigé par le CAUE,  
Vu la proposition du SIDEDEC pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le SIDEDEC pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du centre bourg pour un montant de 5 599,00€HT.

*Délibération n°23038*

**Travaux d'aménagement plage**

La commune a obtenu l'accord des services de l'Etat et du conseil départemental pour le projet d'aménagement de plage de Doucier.

Pour la saison 2023, les travaux portent sur la création de deux accès plage depuis le nouveau poste de secours.

Après avoir étudié les offres reçues, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante : SARL Ludo Vermande TP pour un montant de 750,00€HT.

Pour la phase deux qui sera réalisée à l'automne 2023, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et d'engager une étude plus approfondie.

*Délibération n°23039*

**Plateforme des déchets verts**

Le conseil municipal souhaite obtenir des informations complémentaires concernant les devis.

**3 - Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération :**

- Radars Pédagogiques : les radars de Collondon ne fonctionnent plus ; depuis que l'éclairage public est éteint la nuit, les batteries ne sont plus rechargées suffisamment. Un devis pour l'installation d'une alimentation par panneaux solaires sera soumis au prochain conseil municipal.

- Plage

Les macarons plages seront de couleur violette cette année. Le devis pour l'achat d'un moteur électrique pour la barque mise à disposition par Mr Rouméas est de 618€. Le Conseil Municipal décide de se rapprocher de PSLAGE 39 pour qu'il confirme le matériel nécessaire.

- Bois : la commune décide de proposer à la vente par affichage un lot de bois d'environ 80 stères (houppiers) les offres sont à déposer en mairie avant le 02 juin 2023.

- Monsieur Roux Alexandre a adressé à la commune son préavis pour le logement situé aux 26 rue de la chapelle pour le mois d'août.

- Suite à une demande de logement temporaire pour un jeune en emploi saisonnier, le conseil municipal propose le logement situé au 809 rue des trois lacs.

#### **4 – Questions diverses :**

- La commune de Doucier a été retenue au Programme National Ponts 2 mené par l'organisme CEREMA
- Tour de France le 21 juillet 2023 : compte rendu de la dernière réunion d'information.
- La manifestation Juraswimrun aura lieu le 17 septembre 2023, le départ sera donné de la plage de Doucier
- La communauté de communes Terre d'Emeraude souhaite restituer les panneaux lumineux aux communes ; après avoir pris connaissance de la charge financière, le conseil municipal ne veut pas reprendre cet équipement qui sera démonté.
- Le fleurissement de la commune est en cours
- La médiathèque s'installera sur la plage de Doucier le jeudi 13 juillet de 13h00 à 18h30 pour une action « Bibliothèque HORS-LES-MURS » et un atelier avec l'artiste plasticienne Corinne Bourru
- ENEDIS fait réaliser un diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de la commune entre le 02/05 et le 17/06/2023
- ADMR : compte rendu de l'assemblée générale du 03 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

#### **Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :**

Le secrétaire ;  
Eric MATHIEU



Le Maire  
Nathalie ROUX

